

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Avevron

## Cabinet

Référence AF/BC/20-21/101 Tél : 05 67 76 53 52

Mél: ia12@ac-toulouse.fr

CS 13117

279 Rue Pierre Carrère 12031 RODEZ cedex 9 Rodez, le 28 juin 2021

L'inspectrice d'académie, directrice académique des Services de l'Éducation Nationale de l'Aveyron,

à

Madame et monsieur les co-secrétaires départementaux du SE-Unsa 12

Objet : Frais de déplacement

En réponse à votre courrier du 31 mai dernier, j'ai l'honneur de vous communiquer les éléments ci-après : Des retards de remboursements ont pu être, en effet, subis par nos collègues enseignants, inspecteurs et conseillers pédagogiques au titre de l'année scolaire passée; un dysfonctionnement des applications ne reconnaissant pas les identités des uns ou des autres a engendré de longs mois de délai avant que la prise en charge puisse être réalisée.

Les services académiques comme la DSDEN ont pris du temps pour trouver l'origine du dysfonctionnement et y remédier.

Je suis plus étonnée que les AESH ne disposent pas de l'information sur les droits à remboursement qui est réglementaire. Je veillerai donc à ce que cette information puisse être communiquée régulièrement, notamment lors de la signature des contrats.

L'application du décret n° 2019-139 est en effet conditionnée à la notion de communes limitrophes et/ou desservies par un transport public de voyageurs. Un mode opératoire interne a, précisément, été établi pour que les gestionnaires prennent en compte les déplacements de ces agents en leur laissant le temps de déjeuner et sans leur imposer un transport en commun, incompatible avec cette pause méridienne ; je peux donc vous rassurer sur l'application du décret qui est faite dans un esprit de recherche des conditions de travail les plus favorables aux agents.

L'enveloppe budgétaire des frais de déplacement est liée au budget opérationnel de programme -BOP auquel l'agent appartient; ainsi, co existent trois enveloppes de frais de déplacement qui sont respectivement

- 140 premier degré
- 214 personnels administratifs
- 230 vie de l'élève

Si les déplacements sont amenés à évoluer à la baisse, selon les professions, notamment avec le déploiement des visio-conférences depuis plus d'un an, pour autant, la profession d'enseignant comme celle d'accompagnant d'élèves en situation de handicap nécessitent toujours la proximité de l'usager. Je donne comme priorité d'assurer un remboursement le plus rapidement possible à l'issue du déplacement, si l'agent a bien entendu

respecté l'ensemble des procédures de l'application CHORUS qui lui sont demandées.

Les enveloppes budgétaires 2021 pour les circonscriptions ont été calculées en prenant en compte la superficie, le nombre de personnels à inspecter, les avances et retards de l'année passée ; un étalement a également été calculé pour réserver à l'issue de l'année scolaire des crédits pour l'année scolaire suivante , et articuler ainsi les deux exercices (année civile/année scolaire) avec les éventuels mouvements de collègues à la rentrée. Cette présentation du mode d'allocation a été présentée en CIEN ; elle témoigne en effet du principe de la relation de confiance que j'ai avec les inspectrices et inspecteur ; je gage qu'ils pratiquent de la même façon avec leur équipe.

Espérant avoir répondu à toutes vos interrogations relatives aux frais de déplacement des personnels, je vous prie de recevoir mes plus cordiales salutations.

Armelle FELLAHI